






# 7. MOBILITÉ

## Fiche action N°M.1

## Organiser les mobilités du territoire

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 Lutter contre l'isolement et la marginalisation des populations  Organiser la mobilité durable du territoire, de manière socialement acceptable, économiquement soutenable et respectueuse de l'environnement	 Consommations d'énergies  Emissions de gaz à effet de serre  Qualité de l'air

### Contexte réglementaire, objectifs :

La loi d'orientation des mobilités a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

### Cette action est divisée en 3 sous actions :

Organiser les mobilités du territoire	
M. 1.1	Étudier la prise de compétence mobilité et réaliser un plan global de mobilité / schéma directeur des déplacements
M. 1.2	Améliorer l'offre de transport (TER, bus verts et taxi bus)
M. 1.3	Réaliser des études stratégiques de mobilité et de circulation



Action phare

## Sous action M1.1

Étudier la prise de compétence mobilité et réaliser un plan global de mobilité / schéma directeur des déplacements

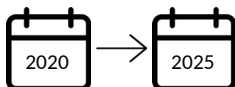
**Détail de l'action :** Le Plan Global de Mobilité (PGM) est un document de planification et d'orientation non réglementaire élaboré de manière volontaire. Il permet de :

- Définir une stratégie de mobilité garantissant l'équilibre entre les besoins de mobilité, le respect de l'environnement, le développement économique et la protection de la santé ;
- Fixer des objectifs, des actions et un plan pluriannuel d'investissements ;
- Travailler en concertation avec tous les acteurs de la mobilité

## Schéma Directeur des déplacements



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom
Partenaires :	Région, communes

## Améliorer l'offre de transport (TER, bus verts et taxi bus)



**Indicateurs :**

- Nombre d'usagers (du TER en gare de Vire, des bus vert et des taxis bus)

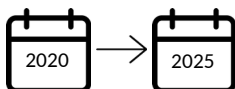
**Détail de l'action :** Cette mesure consiste à échanger avec la Région et conduire une réflexion commune sur l'adaptation des itinéraires et des horaires proposés dans le cadre du service des bus verts et des taxis-bus. L'action vise à maintenir et améliorer la qualité de la desserte ferroviaire sur la ligne Paris-Granville.



Crédit : © Vire Normandie



Calendrier :



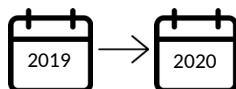
Maître d'ouvrage :	Région
Partenaires	Intercom, communes

## Réaliser des études stratégiques de mobilité et de circulation

**Détail de l'action :** Recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur la définition d'une stratégie globale de mobilité incluant le transport urbain.  
Réalisation d'un schéma directeur de réduction des vitesses sur la commune de Vire. Le plan de circulation devra être révisé, notamment pour réduire le flux de poids lourds en centre-ville.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Vire Normandie
Partenaires	